

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-528
CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES ET MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2009-438**

ATTENDU le règlement 2009-438 concernant les dérogations mineures qui est actuellement en vigueur ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement afin qu'il soit plus représentatif de la réalité au niveau de la tarification pour le dépôt d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite d'au moins 15 jours, conformément aux exigences gouvernementales relatives à la situation pandémique de la COVID-19, et remplaçant exceptionnellement l'exigence d'une assemblée publique de consultation décrétée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 avril 2021 ;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 2020-528 soit et est adopté comme suit;

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 2021-528 et s'intitule *règlement concernant les dérogations mineures et modifiant le règlement 2009-438*.

ARTICLE 3

REMPACEMENT

Le paragraphe g) de l'article 9 du règlement 2009-438 est remplacé par le suivant :

« au moment du dépôt de la demande de dérogation mineure, acquitter les frais de 400 \$ pour l'étude de ladite demande. Ces frais d'étude ne seront pas remboursés par la municipalité et ce, quelle que soit sa décision. »

ARTICLE 4

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc St-Denis
Maire

Jacynthe Toupin
Directrice générale/ secrétaire-trésorière

Avis de motion et présentation du projet de règlement : 12 avril 2021

Adoption du projet de règlement : 10 mai 2021

Assemblée publique de consultation : du 19 mai au 2 juin 2021

Adoption du règlement : 14 juin 2021

Entrée en vigueur : 14 juin 2021